



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Faune sauvage

Question écrite n° 3335

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche s'il est possible de réaliser des « jachères faunistiques » pour le développement du petit gibier de plaine. Il appelle son attention sur la mise en cause éventuelle des primes P.A.C. aux agriculteurs car pour être efficaces, ces jachères doivent être pluriannuelles (au minimum trois ans) et nécessitent la participation des chasseurs (semences, traitement, entretien).

Texte de la réponse

Une circulaire du 16 août 1993 précise le cadre contractuel auquel doit se conformer l'agriculteur désireux de poursuivre des modalités particulières d'entretien faunique de ses jachères rotationnelles. Une prochaine circulaire étendra ce dispositif aux jachères fixes dans le cadre de conventions départementales.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3335

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1870

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4599